

L'AVENIR

Paraît tous les SAMEDIS dans l'après-midi.

ABONNEMENT.

Pour six mois, 5s.
 Pour un an, 10s.
 L'abonnement est invariablement payable d'avance.

L'Avenir,

ANNONCES.

On reçoit les ANNONCES tous les jours de 8h. à 6h. P.M. Les prix des annonces, quoique les colonnes du journal soient plus larges que celles des autres journaux, sont les mêmes, et l'on fait des remises considérables sur celles publiées à long terme.

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ
 EN COMMANDITE DE JEUNES GENS.

" LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT. "

RÉDIGÉ PAR UN
 COMITÉ DE COLLABORATEURS.

M. VATTÉMARE.

EXTRAIT DU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(4 mars 1846.)

Nos lecteurs savent que M. le Ministre de l'instruction publique a porté au budget soumis en ce moment à l'examen de la Chambre, une somme de 3,000 francs destinée à acquitter les frais auxquels donnera lieu le système d'échange de livres commencé par l'entremise de M. Vattémare entre la France et les pays étrangers.

La lettre suivante, adressée par M. Alexandre Vattémare à M. le Ministre, est une histoire abrégée mais complète du système d'échange de livres, d'objets d'art et d'histoire naturelle entre les nations jusqu'au 7 août 1845. Nous livrons les faits qu'elle révèle à l'appréciation de nos lecteurs. Nous devons ajouter seulement que, depuis cette époque, les Etats de New-York, de la Virginie, de l'Indiana, de l'Illinois, de Rhode-Island, le gouvernement du Canada, ont fait à M. Vattémare des envois qui ont été répartis entre les diverses administrations et les établissements scientifiques de Paris; en sorte qu'il faut aujourd'hui porter le mouvement des échanges à plus de 7,000 volumes.

Nous savons de plus qu'un savant américain, M. Jewett, récemment arrivé d'Allemagne, a affirmé à M. Vattémare qu'il a vu tout préparé pour les échanges à Dresde, à Munich, à Berlin et à Vienne; que les bibliothécaires de ces villes lui ont parlé des promesses du système dont ils attendent impatiemment la réalisation.

A Son Excellence M. le comte de Salvandy, Ministre de l'instruction publique.

En 1694, on échangea des livres doubles de la bibliothèque contre des livres nouveaux qui s'imprimaient dans les pays étrangers. Cette sorte de commerce autorisé par les ordres exprès du roi, et qui dura quelques années, ne laissa pas que de fournir une assez grande quantité de bons livres, surtout d'Angleterre et d'Allemagne.

En 1697, le P. Bouvet apporta 149 livres chinois en échange desquels le roi donna le recueil de toutes ses estampes.

(Essai sur la Biblioth. du Roi, p. 67.)

Colbert fit faire des copies de manuscrits pour les échanges. C'est aussi par les ordres de Colbert qu'on fit un état des livres doubles susceptibles d'être échangés contre d'autres qu'on ne possédait pas.

(PAULIN, PARIS, les Manuscrits franç. de la Bibl. du Roi, p. 1.)

Monsieur le Ministre,

Autorisé par les exemples que je viens de citer, dans mes démarches pour établir entre la France et les nations civilisées des deux mondes des relations régulières et permanentes d'échange de livres, d'objets d'arts et d'histoire naturelle, je n'entreprendrai pas de développer ce que j'appellerai la théorie de mon système. Je parlerai seulement des faits. Vous n'avez pas besoin d'un commentaire des actes de Colbert et de Louis XIV, et je n'ai pas besoin auprès de vous d'apologie. Ce que j'aurais l'honneur de vous dire, vous le savez déjà; vous l'avez vu dans les textes des *Manuscrits français* et de l'*Essai historique*. Je veux être ménager d'un temps que vous employez si utilement pour l'éducation de la jeunesse et pour l'avancement des lettres.

Permettez-moi, monsieur le Ministre, de vous donner d'abord un aperçu des doubles qui existent dans quelques bibliothèques de l'étranger et de la France. C'est un essai de statistique qui fera comprendre, mieux que tous les raisonnements, les profits que l'on doit attendre des échanges. La bibliothèque de Munich a 200,000 doubles; celle de Vienne, 12,000; celle de Saint-Petersbourg, 54,000; à Vienne, plus de 30,000 doubles, parmi lesquels un grand nombre d'incunables, sont enfouis dans des magasins. A Vienne encore, 20,000 doubles encombrant la section d'entomologie du musée brésilien. Breslau possède l'un des plus précieux manuscrits de Froissart. On trouve à Munich le cinquième volume du roman des *Quatre Fils Aymon* dont les quatre premiers sont à la bibliothèque de l'Arsenal; et à Bruxelles, dans la bibliothèque de Bourgogne, des doubles de manuscrits précieux pour notre histoire. En France, la bibliothèque de Metz contient plus de 500 doubles; celle de Douai, 250; celle de Colmar, 100; des matériaux importants pour l'histoire de diverses villes sont réunis dans la bibliothèque d'Aix, assez indigente sur sa propre histoire; et ainsi Lyon, Arles, Nantes sont privés des documents précieux pour leurs anciennes annales. Les archives de

la préfecture de Dijon renferment des titres et des chartes du duché de Savoie, en échange desquels le roi de Sardaigne nous donnerait tout ce que nous voudrions.

J'avais reconnu cet état de choses pour l'Allemagne, pendant les divers voyages que j'ai faits dans ce pays. J'en avais entretenu des savants, des hommes d'état, les rois eux-mêmes. Voici ce que m'écrivait à cette occasion M. P. Lichtenthaler, directeur de la bibliothèque de Munich, le 22 janvier 1833.

"Vous vous souviendrez que dans nos entretiens je vous ai aussi parlé de nos doubles dont nous gardons une immense quantité. Ne vous serait-il pas possible, par vos relations à Paris, d'engager l'administrateur des beaux-arts à entrer en échange avec notre bibliothèque?"

Le 6 décembre de la même année, M. le comte Maurice de Dietrichstein, directeur général du musée à Vienne, m'adressait une lettre dont j'extrais le passage suivant:

"Soyez sûr que je ne négligerai ni le catalogue des doubles ni celui des ouvrages dépareillés de la grande bibliothèque impériale."

"Le plan que vous m'avez communiqué de créer un système d'échange de doubles, entre les différents cabinets de l'Europe, mérite la plus grande attention," m'écrivait le 20 janvier 1834 M. le comte de Bruhl, intendant général des musées du royaume de Prusse. "Soyez assuré de l'empressement que je mettrai à entrer dans vos vues à cet égard aussitôt que l'établissement des médailles du musée sera assez avancé pour permettre de reconnaître l'effectif des doubles existant dans les différentes parties de l'Institut."

D'autres lettres d'adhésions et d'encouragements m'ont été écrites, 1^{er} août 1834, par M. le comte de Benkendorff, au nom de l'empereur du Russie; en 1834 encore, par M. de Hauh, au nom du roi de Danemark; le 13 janvier 1837, par M. le comte d'Appony, ambassadeur d'Autriche; les 16 et 19 mai 1838, par MM. Spring Rice et Poulett Thompson, ministres d'Angleterre; le 9 mars 1839, par M. le comte de Lowenhielm, ambassadeur de Suède.

Il résulte de cette correspondance, dont je serais heureux de mettre les originaux sous les yeux de Votre Excellence, Monsieur le Ministre, que partout mes ouvertures ont été accueillies avec empressement; qu'en Bavière et en Autriche il a été donné à mon plan un commencement d'exécution, c'est-à-dire qu'on s'est préparé à entrer en échange aussitôt qu'il conviendra à la France de consentir à ces relations de mutuelle bienveillance.

Je ne vous ai parlé que des assurances officielles de concours qui m'ont été adressées. J'aurais pu y ajouter de nombreux témoignages de sympathie que j'ai reçus de la part des écrivains, des savants, des artistes les plus illustres; mais j'aurais été trop long. Je suis prêt à vous soumettre à cet égard toutes les justifications que vous pourrez désirer.

Dès 1835, j'étais revenu en France une première fois, et je m'étais empressé d'écrire à M. le duc de Broglie, alors ministre des affaires étrangères, au nom duquel il me fut répondu le 12 juin:

"L'utilité des travaux entrepris par M. Vattémare pour faciliter les échanges ne paraît point contestable; et le ministre des affaires étrangères saisira la plus prochaine occasion pour entretenir son collègue le Ministre de l'instruction publique du plan formé par M. Vattémare."

M. Pelet de la Lozère, ministre de l'instruction publique en 1836, m'écrivait:

"En ce qui concerne ce projet, il est impossible que le gouvernement n'en approuve entièrement la conception et qu'il ne fasse en même temps tout ce qui dépendra de lui pour en favoriser l'exécution. L'intérêt avec lequel les deux chambres et l'administration se sont empressés de l'accueillir et de s'en occuper ne saurait vous laisser de doute à cet égard. Il est un sûr garant de l'importance que le gouvernement lui attribue et des résultats qu'il en attend."

L'intérêt des deux chambres, dont il est parlé dans cette lettre de M. Pelet de la Lozère, s'était manifesté par une double décision prise le 6 mars par la chambre des députés, par la chambre de pairs, le 26. J'avais, au mois de novembre 1836, adressé aux chambres une pétition dont les rapporteurs furent, à la chambre des députés, M. de Guizard, au Luxembourg, M. le duc de Frozensac. M. de Guizard avait dit dans son rapport que "la commission ne pouvait méconnaître les résultats importants qu'on devrait raisonnablement se promettre de l'application du système proposé; qu'elle y voyait l'avantage immense pour nos bibliothèques, si pauvres en ouvrages étrangers, de se compléter sous ce rapport au moyen de leurs doubles; et que, se bornât-on à faire

l'application de ces idées aux établissements nationaux, il y aurait encore la promesse certaine d'une vie nouvelle pour nos bibliothèques." Le rapport de M. le duc de Frozensac n'avait pas été moins favorable. "On peut compter, avait dit le noble rapporteur, sur le concours loyal et éclairé des gouvernements étrangers. M. Vattémare en a reçu plus d'une assurance; et déjà des offres particulières d'échanges sont arrivées à la bibliothèque du roi. Le moment paraît favorable pour s'occuper sérieusement de ce travail. On doit en espérer d'heureux résultats auxquels M. Vattémare aura eu la gloire d'attacher son nom."

Et les deux chambres avaient, à l'unanimité de leurs membres présents, renvoyé ma pétition à M. le Ministre de l'instruction publique.

Cependant les affaires de l'état, les événements de la politique détournèrent de la question des échanges l'attention du gouvernement. Après trois ans de nouveaux travaux et de nouvelles sollicitations, je me décidai à provoquer encore une fois le concours des chambres législatives. Je présentai une seconde pétition qui, comme la première, fut renvoyée au Ministre de l'instruction publique avec l'assentiment du parlement tout entier. Je ne citerai ici, pour abrégé, aucun extrait ni des rapports faits au nom de la commission des deux chambres, ni de la lettre de M. Villemain en date du 31 août 1839, ni de celle de M. Duchâtel en date du 14 août de la même année. Qu'il me suffise de dire à Votre Excellence que c'étaient les mêmes félicitations, les mêmes encouragements, les mêmes promesses.

C'est alors qu'un honorable député, que j'avais eu l'honneur d'entretenir quelquefois de mes idées, de mes travaux, de mes espérances, me conseilla d'aller aux Etats-Unis pour y préparer le terrain, comme je l'avais fait en Allemagne, en Angleterre, en Russie. La tâche était laborieuse, difficile; je ne me le dissimulai pas; mais les résultats devaient être féconds. Si l'Amérique a peu de livres à nous donner, elle peut nous fournir un très-grand nombre d'admirables échantillons pour nos collections de minéralogie, d'entomologie, de botanique, etc. Elle s'est d'ailleurs occupée avec succès de l'application des sciences et des arts à l'industrie. C'est, en un mot, une nature et une civilisation différentes des nôtres. Je partis.

Embarqué au Havre le 20 octobre 1839, j'arrivai à New-York le 29 novembre. En Europe j'avais recueilli le suffrage des savants, des publicistes, des hommes d'état, un à un, dans la solitude et la paix du cabinet. Je m'adressais à des esprits éclairés, à des intelligences exercées à méditer sur les avantages de l'étude et sur les voies de la civilisation. En Amérique j'ai eu affaire à des corps législatifs, à des assemblées populaires. J'ai développé mon système dans l'agitation contenue des meetings.

Je ne veux vous exposer, Monsieur le Ministre, que les résultats dont j'ai entre les mains les preuves authentiques, officielles. Je n'essaierai donc pas de vous montrer la jeunesse de New-York, de Boston, de Baltimore, du Canada, s'associant puissamment à mes efforts par des résolutions délibérées en assemblée publique; pourtant vous seriez touché, je suis certain, de la voir à Montréal voter une messe solennelle avec *Te Deum* d'actions de grâces. Je ne vous dirai pas davantage que toutes les opinions, tous les cultes se sont réunis pour m'entendre, pour me secourir, pour me soutenir; que les associations ont été formées dans l'unique but d'appliquer mes idées; que des établissements scientifiques ont été créés. Plus tard vous voudrez peut-être vous faire rendre compte des faits que j'ai négligés pour être plus bref. Je serai toujours à vos ordres, Monsieur le Ministre.

C'est l'Etat de la Louisiane qui, le premier, a consacré mon système par une mesure législative. Le 26 mars 1840, le sénat décidait "qu'une somme de 3,000 piastres serait mise à la disposition du gouverneur, du secrétaire d'Etat et de trois personnes nommées annuellement par le gouverneur et le sénat, afin d'être employée par eux ou par une majorité d'entre eux à procurer les curiosités que renferme la Louisiane, tant en objets d'art que de science ou autres, pour établir avec les musées et les bibliothèques de l'Europe les premières communications et les premières opérations d'échange."

Quelques mois après, à l'autre extrémité de l'Union, l'Etat du Maine suivait l'exemple donné par la Louisiane. La législature votait cinquante exemplaires de chaque volume des lois, résolutions et documents publics, et 1,000 dollars (5,000 fr.) qui devaient être employés à recueillir des spécimens d'histoire naturelle et des productions des arts utiles pour les échanger, sous la direction du gouverneur.

Le bill du congrès américain a été rendu le 10 17 et juillet 1840. Le voici textuellement: 1^o Le bibliothé-

caire, avec l'autorisation du comité de la bibliothèque, pourra échanger tous les doubles qui se trouvent dans la bibliothèque; 2° il est autorisé également à échanger les documents; 3° à compter de ce jour, cinquante exemplaires de chaque volume des documents, publiés par ordre des deux chambres, seront imprimés et reliés pour être échangés avec les puissances étrangères.

Au Canada, par une loi du conseil spécial, approuvée par le gouverneur-général, le 6 février 1841, 50,000 livres sterling (1,250,000 fr.) ont été votées pour subvenir aux frais de construction d'un édifice dans lequel se trouveraient réunis un musée, une bibliothèque, un cabinet d'histoire naturelle, une grande salle pour les réunions publiques, et dans laquelle se tiendraient les séances des Sociétés scientifiques, formant ainsi un Institut, d'après les plans suggérés par M. Alexandre Vattemare.

Avec ces bills et ces résolutions, dont des copies authentiques m'ont été remises officiellement, j'ai rapporté en France plus de 1,200 volumes, des cartes géographiques, des herbiers, et un morceau de fer oxydulé des montagnes du Missouri, que j'ai distribués entre les divers ministères, les bibliothèques des deux chambres, de la ville de Paris, de l'Académie des sciences, etc. M. Dufrenoy m'a fait l'honneur de m'écrire au sujet du morceau de fer que j'avais offert à l'École des mines: "Je vous remercie au nom de l'École de ce magnifique échantillon. Malgré ses dimensions presque gigantesques, plus de 0,66 de diamètre, il est pur dans toutes ses parties. . . . Outre son intérêt sous le rapport minéralogique, l'envoi de M. le sénateur Lynn est précieux pour nous parce qu'il commence le système d'échange que vous avez cherché à établir entre toutes les nations de l'ancien et du nouveau continent, et qui peut seul permettre aux collections d'histoire naturelle de se compléter."

De ce moment, en effet, Monsieur le Ministre, le système d'échange était établi. L'Amérique était venue au-devant de la France, l'avait accueillie avec empressement. Quoique abandonnée à mes propres forces, j'ai entrepris avec quelques succès les relations que j'avais eu le bonheur de nouer entre les deux nations. De l'époque de mon retour à Paris jusqu'à présent, il y a eu un mouvement d'échange qui peut se calculer de la manière suivante:

6,000 volumes,
316 cartes géographiques,
240 gravures,
150 médailles,
2 plans en relief,
5 caisses de minéraux,
Des herbiers.

Une personne, que sa position m'autorise à croire bien informée, m'a affirmé que le commerce de la librairie avait ressenti utilement l'influence de ces échanges, qu'il s'en était accru d'une manière notable. Je n'en sais rien; mais il m'a semblé que je devais vous soumettre cette observation dont je n'ai pas eu le temps de chercher la preuve, et qu'ainsi je ne puis garantir. Toutefois, j'ajouterai qu'elle a pour moi un grand caractère de probabilité, et que je l'avais depuis longtemps pressentie.

Les ministères et les administrations publiques sont entrés pour la plus grande part dans ce mouvement; mais il est de mon devoir de dire que ni écrivain, ni publiciste, ni artiste ne m'ont refusé leur concours; parmi ceux qui m'ont encouragé par leurs présents, je compte les membres les plus illustres des deux chambres législatives.

Dans la séance du 21 mai 1842, la chambre des députés, sur la proposition de son bibliothécaire, a ajouté à son budget une somme de 3,000 fr. pour les échanges; et le 14 novembre de la même année, M. Carrey, bibliothécaire de la chambre des pairs, m'a annoncé que M. le grand référendaire lui avait ordonné de tenir à ma disposition 120 volumes de documents émanés de la pairie pour le sénat des Etats-Unis. Par plusieurs délibérations, dont la première est du 21 décembre 1842, le conseil municipal de la ville de Paris est entré en relation d'échanges avec les principales villes de l'Union américaine, New-York, Boston, Baltimore, Washington, etc.

De leur côté les Etats du Maine et du Massachusetts ont, par des bills en date du 22 mars 1844 et 7 février 1845, voté chacun une somme de 300 dollars (1,500 fr.) pour les frais des échanges; et un acte de la législature du Michigan (12 mars 1844) ordonne que l'ingénieur en chef de l'Etat recherche les doubles qui existent dans les collections d'histoire naturelle de l'Université, qui sont sous sa direction, et qu'il en fasse un rapport dans la plus prochaine session de la législature.

Ce ne sont là, Monsieur le Ministre, que les faits les plus saillants qui se sont produits dans ces dernières années et depuis mon retour d'Amérique. Je pourrais en soumettre beaucoup d'autres à l'appréciation de Votre Excellence; mais j'en ai dit assez pour justifier votre bienveillant intérêt si vous daignez me l'accorder, et je craindrais d'abuser du temps que vous voulez bien me donner si j'insistais davantage.

Vous voyez, Monsieur le Ministre, que l'impulsion est donnée; que le mouvement des échanges est accepté, encouragé par le zèle des particuliers et par le concours de la puissance publique; que le système d'échange tend à devenir ce qu'il doit être, un lien intellectuel entre les nations, un instrument de civilisation et de progrès. C'est aujourd'hui plus qu'une idée, une théorie; c'est un fait. On peut en mesurer dès à présent la portée pour l'instruction des peuples, pour l'avancement des sciences, pour le bien de l'humanité. Croyez, Monsieur le Ministre, que si tant de personnages éminents, tant de pouvoirs publics se sont montrés accessibles à mes sollicitations, c'est qu'il

ya une sorte de conscience universelle qui s'attache à l'accomplissement de mon œuvre comme à une espérance de grandeur et de gloire pour les nations.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect,
Monsieur le Ministre,
De Votre Excellence,
Le très-humble et très-obéissant serviteur,
ALEXANDRE VATTEMARE.

L'AVENIR.

Laissons là ceux qui croient que le monde va crrouler, parceque tout se remue et s'agitte autour d'eux.

MONTRÉAL, SAMEDI 4 DÉCEMBRE, 1847.

Les *Mélanges* de mardi dernier contiennent ce qui suit en réponse à nos remarques de samedi sur un de leurs articles:

"Nous ne disons pas que nous sommes certain, que nous sommes convaincu, que nous savons enfin que cette Union opérera cet heureux changement. Nous disons seulement que cette Union *DEVRA* l'opérer. Ce n'est pas ici une affirmation; c'est un souhait, une espérance, un vœu, un désir qui est manifesté. D'ailleurs, il nous semble qu'il est tout naturel de penser que cette Union fera justice aux Canadiens-Français, lorsque l'on réfléchit que l'Acte d'Union du Haut et du Bas-Canada ne nous a été imposé qu'après des événements malheureux, et qu'il ne peut y avoir de doute que l'intention de l'Angleterre, d'après sa ligne de conduite actuelle, ne soit de restituer aux Canadiens les droits que cet Acte leur a ravés, et de rendre le nouvel Acte d'Union un ACTE DE SUBLIME RÉPARATION! Après ces explications, nous croyons qu'il est inutile d'informer notre confrère de l'*Avenir* du lieu où nous avons conçu notre idée qu'il a si mal saisie."

Nous sommes fâchés et nous en demandons bien pardon si nous avons mal interprété ce que les *Mélanges* ont voulu dire alors. Nous avons compris au ton du journal que cette union devrait rendre et rendrait nécessairement justice aux canadiens-français; au reste notre intention n'était pas de leur faire dire plus qu'ils n'avaient dit puisque nous reproduisions leurs propres termes que nos lecteurs en pu comprendre différemment.

Il a été fortement question de cette union des provinces britanniques américaines depuis quelque temps au sein de la presse canadienne. Tous les journaux se sont prononcés en faveur de cette union, les uns si elle se présentait avec des conditions bienveillantes, les autres comme un pis-aller comme devant changer à tout hasard l'état presque désespérant de nos affaires gouvernementales. Cette question paraît être en baisse maintenant chez nos journalistes parce qu'on s'aperçoit que ce n'est que d'un système uniforme de poste, de douanes, etc., qu'on s'occupe de nous donner en Angleterre et non d'une union fédérale comme on l'avait supposé d'abord; néanmoins cette question qui a été soulevée par notre presse n'est pas tombée pour toujours, quoiqu'on ne paraisse pas s'en occuper dans la métropole à l'heure qu'il est. Nous avons la conviction que cette question, qui au reste n'est pas nouvelle, reviendra sur le tapis avant longtemps, et que cette union des provinces britanniques sera effectuée bon gré mal gré sans considérer les intérêts d'une partie de leur population ou non, mais bien pour servir les vues de la mère-patrie. Puisque nous en sommes sur la question, il ne sera donc pas mauvais d'en dire un mot et de voir comment on peut l'envisager afin que plus tard on puisse savoir à quoi s'en tenir. Quant à nous, en l'envisageant sous un point de vue canadien-français, nous sommes loin de croire avec les *Mélanges*, et il ne nous est pas du tout naturel de penser que cette union rendra justice aux canadiens-français. Qu'on nous la fasse voir sous les plus beaux traits possibles d'union fédérale, de gouvernements locaux, etc., ça ne nous empêchera pas de croire que cette union ne soit un piège de plus tendu à la nationalité canadienne-française, entouré de fleurs magnifiques, et dont il nous est presque impossible de prévoir tout le fracas, qui sera d'autant plus terrible que les circonstances, le temps et les dispositions y mettront du leur pour en favoriser la mise à exécution. Nous avons nos raisons pour nous affermir dans cette croyance et nous allons tâcher de les faire valoir.

Les vues de l'Angleterre, en conservant ses possessions en Amérique, ne sont pas autre que de se créer une puissance pour contrebalancer le pouvoir des Etats-Unis, ses relations commerciales ne lui sont pas une compensation assez considérable pour les sacrifices énormes qu'elle s'impose annuellement en faveur de ces mêmes colonies. Ecoutez l'économiste MacCulloch qui voulait faire abandonner les colonies anglaises, comment il dépeint les relations commerciales:

"Quelque étendues, quelque importantes que soient les possessions coloniales de l'Angleterre, elles ne procurent, dit-il, aucun avantage direct à la mère-patrie. Elles ne contribuent en rien aux revenus de la Grande-Bretagne, je ne parle pas de Malte et de Gibraltar, qui ont une grande importance politique et militaire, ni de l'Inde, soumise à des taxes très pesantes, qui entretient l'armée destinée à la défendre ou à étendre son territoire,

et qui enrichit tous les fonctionnaires que lui envoie la métropole. Les seuls avantages que procurent à la Grande-Bretagne ses colonies sont: les relations commerciales, un débouché à l'émigration, et la facilité qu'elles offrent aux aventuriers anglais de faire une rapide fortune dont ils viennent jouir dans leur pays. Mais on se fait illusion sur les bénéfices que l'on attribue au commerce de la métropole avec les colonies. Celles-ci n'en tirent que les marchandises que l'Angleterre offre à plus bas prix que les autres nations productrices, et il n'est pas douteux que, si elles devenaient indépendantes, elles continueraient à les demander à l'Angleterre, tant qu'elles seraient à leur convenance. Ce n'est pas parce que le Canada est une colonie anglaise qu'il s'approvisionne sur les marchés anglais, c'est parce qu'il y trouve de meilleures conditions."

S'il fallait un exemple pour prouver la justice de ce raisonnement, est-ce que notre commerce journalier avec les Etats-Unis pour ce qu'ils peuvent nous fournir à meilleur marché que l'Angleterre n'en serait pas une preuve convaincante? Donc c'est pour quelque autre chose que pour le commerce ou ses relations maritimes qu'elle conserve ses colonies, et ce n'est pour rien moins que dans le but de se créer une puissance comme nous l'avons dit plus haut. En rêvant cette puissance en Amérique, les anglais se sont persuadés et se sont convaincus que nous leur serons toujours un obstacle majeur tant que nous serons canadiens-français et par conséquent ils ont donc dû travailler à notre anéantissement comme tels. Ce sont là les vues du parti tory en Angleterre (le plus fort qu'il y ait) et sa politique vis-à-vis de nous attesté plus d'une fois ce que nous avançons. Notre histoire le prouve tous les jours, la concession des townships dans le Bas-Canada dans le but de nous entourer d'une population anglaise était un des premiers pas, l'union de 1841 en était un second et énorme, et maintenant on nous en propose un troisième et plus grand, un vrai bonnet pour couvrir notre nationalité. C'est celui de l'union de toutes les provinces Britanniques américaines. Si on n'est pas après travailler ce projet au grand jour, soyons-en certains, il occupe l'attention d'un bon nombre depuis longtemps dans l'ombre. Quant à l'intention nous ne devons pas en douter, elle a été émise à la chambre des communes par sir Robert Peel assez clairement. Nous ne serions nullement surpris que cette union fut une des premières mesures du prochain ministère tory qui montera au pouvoir dans la métropole. Voyons ce que sir R. P. en a dit en discutant l'union du Haut et du Bas-Canada:

"Il est possible, dit-il en développant cette grande idée politique, qu'il paraisse un jour convenable de réunir les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, du Cap-Breton et de l'île du prince Edouard avec les deux Canadas. Chaque province aurait son administration domestique, mais toutes seraient réunies par un intérêt commun, qu'elles seraient prêtes à défendre s'il était attaqué. Si le plan que je propose ici pouvait être un jour réalisé, je crois qu'il en résulterait de grands avantages. Durant de longues années, ces colonies ont servi de débouché à l'excès de la population anglaise; cette population a conservé des souvenirs de la vieille Angleterre, dont le sentiment éclaterait à l'occasion; et, en dépit des Canadiens Français, en dépit des états démocratiques voisins, ces souvenirs la pousseraient, à l'heure où un danger menacerait la mère-patrie dont elles parlent la langue et dont elles admirent les institutions, à se rallier, sous notre drapeau, et à partager avec nous les embarras et les périls de la guerre. Gardons-nous donc d'empêcher le parlement d'entrer dans une investigation de laquelle nous pourrions tirer pour l'avenir de si heureux avantages; c'est pour ce motif que je n'ai pas borné mes considérations à l'union des deux Canadas seulement. Malgré la faiblesse relative de nos colonies de l'Amérique du Nord, leur union ajouterait à la force de chacune d'elles, et tendrait à les élever dans l'échelle de la civilisation. Je ne renonce pas à l'espérance que cette union puisse être réalisée un jour, et, pour en rendre le succès plus facile, je veux fortifier l'intérêt anglais dans le Canada."

Qu'on ne nous dise pas que l'Angleterre est mieux disposée qu'elle l'était en 1841, et que l'union nous a été imposée qu'après des événements malheureux. Est-ce qu'on n'avait pas projeté cette union dix ans, quinze ans, vingt ans même avant nos troubles? cette union infâme qui devait nous ravir nos droits de canadiens-français et de sujets britanniques! Ce qui arrivera, c'est qu'on nous présentera cette union sous de belles couleurs, on nous parlera de gouvernement fédératif, etc., etc., et quand cette union sera accomplie nous nous trouverons à n'en avoir que l'ombre ou une dérision. On aura peut-être la gestion de nos ponts, chaussées et rigoles de notre localité, mais la moindre affaire devra, il est plus que probable, être passée au congrès général où nous serons toujours en minorité, ensuite si c'était tout, mais il y aura encore la prérogative et Dieu sait quelle prérogative! dont on fera usage à tout instant et à propos de bottes, afin de nous paralyser entièrement.

On reconnaît bien le droit de nos plaintes en Angleterre, mais on trouve absurde qu'il puisse exister en Canada un parti aussi libéral que le parti libéral, aussi français que le parti canadien et les intérêts des canadiens, suivant eux, doivent céder devant les intérêts anglais. Robert Peel disait un jour:

"L'Angleterre ne peut souffrir, au cœur des possessions britanniques, l'existence d'une république française."

Nous croyons que la presse canadienne, au lieu de faire un accueil bienveillant à de semblables prévisions,

devrait s'élever contre, afin de ne pas donner le moins du monde à supposer en Angleterre que nous serions disposés à recevoir favorablement une telle proposition, qu'elle nous soit présentée sous quelque forme qu'elle puisse l'être. D'ailleurs, il est ridicule de croire que l'Angleterre, en nous donnant cette union, nous accorderait la libre direction de nos affaires comme on le donne à entendre, par ce que l'on entend par union fédérale. Ce n'est pas l'intérêt de l'Angleterre de la faire et elle ne le fera pas pour un ACTE DE SUBLIME RÉPARATION! aux canadiens français! L'intérêt de l'Angleterre c'est de nous anglifier, c'est de nous donner un gouvernement différent de celui de nos voisins.

Mais laissons parler M. Grimblot, un écrivain français très bien au fait de notre histoire politique et qui a su si bien apprécier avec impartialité l'intérêt anglais en Canada quand il dit, dans la fin d'un écrit sur le Canada, publié dans la *Revue des deux mondes*, en 1843, nous croyons:

«Jusqu'à présent une seule nation, la nation anglo-américaine, a atteint dans cette partie du monde un puissant développement. Lorsque le nouveau peuple que l'Angleterre forme à côté de l'Union sera arrivé au degré de force et de prospérité que tout semble lui promettre, quelles seront les relations de ces deux peuples de même origine, de même langue, et qui ont puisé dans la conquête du désert le même principe social, l'égalité? La similitude de race et de constitution sociale suffira-t-elle pour les rapprocher politiquement et les réunir en un même empire? Ou des intérêts différenciés élèveront-ils entre eux une barrière durable? Cette question mérite d'attirer dès aujourd'hui notre attention sérieuse. Il est certain que, lors même que l'Angleterre n'espérerait pas rendre permanent le lien qui l'unit à ses colonies de l'Amérique du Nord, son but doit être d'y fonder un état qui puisse être pour la république américaine un redoutable adversaire. On a vu que c'est la pensée qui a déjà inspiré à sir R. Peel le projet d'une confédération des colonies britanniques dans cette partie du monde. Cette pensée sera-t-elle réalisée? Comment le sera-t-elle? Le succès en est subordonné à un grand nombre de circonstances que de vagues hypothèses ne sauraient atteindre. Mais il est une chose à laquelle l'Angleterre peut et doit travailler, dans la prévision de toutes les éventualités: c'est à placer la constitution politique de ces nouveaux établissements sur des bases radicalement différentes de celles de la république des Etats-Unis. L'Union est une démocratie fédéraliste: que l'Angleterre fasse des établissements qu'elle formera sur les bords des grands lacs, réunis à ceux qui couvrent les rives du St. Laurent, une vaste démocratie unitaire. La réunion des deux Canadas est le premier pas dans cette politique. En portant la capitale de la colonie fort avant à l'ouest, dans la partie vers laquelle la colonisation s'étend sans cesse, l'administration anglaise a fait un pas vers ce but; elle doit persévérer dans cette voie. Si elle parvient à créer dans le Canada une démocratie unie et centralisée, elle aura beaucoup fait pour l'empêcher de s'absorber dans l'Union américaine; elle aura fondé un état qui sera toujours bien fort contre une république morcelée par le fédéralisme.»

Quant à nous donner un gouvernement fédératif, nous n'y croyons pas, ça sentirait trop l'américain et ne ferait qu'avancer une annexion aux Etats-Unis et porterait les deux peuples qui seraient régis d'après les principes trop ressemblants pour ne pas briser les chaînes qui les séparent.

La Dissolution.

Quand aura lieu la dissolution du Parlement? Voilà la question que tout le monde se pose depuis quelques semaines. Les journaux de l'Administration nous ont bien donné à entendre, il est vrai, que cet événement politique allait bientôt mettre le peuple à même de prononcer son jugement sur la conduite des ministères et des députés, mais ils n'ont pas cru à propos de nous dire quand viendra cet heureux jour. Nous sommes laissés à nos propres conjectures.

Tout nous porte à croire que la Chambre sera dissoute vers la fin du mois. Les ministères ont presque tous visité leurs comtés, et sont revenus prendre leurs postes. Les writs se préparent, dit-on, dans les bureaux du gouvernement. On prépare la mine, chacun des intéressés s'assure d'un lieu de refuge, et lorsque tout sera prêt, selon les goûts des messieurs de l'administration, on mettra le feu à la mèche, et malheur aux comtés qui seront pris au dépourvu!

Ce qui retarde la dissolution, suivant nous qui ne connaissons guère les ruses électorales, ce n'est pas l'indécision du cabinet, ce n'est pas la commodité des gens du Bas-Canada que l'on consulte, non c'est, voyez d'où l'administration tire sa force, c'est... la boue qui encombre les chemins dans le Haut-Canada. Les ministères aiment bien à patauger dans les affaires publiques, mais messieurs les électeurs du Haut-Canada n'aiment pas autant à patauger dans la boue, pour la plus grande gloire de l'administration. Or, connaissant les goûts et les caprices de leurs partisans, et s'y conformant avec tous les égards que l'on doit à de libres et indépendants électeurs la veille d'une élection générale, messieurs les ministères ne feront faire les élections que vers la mi-janvier, alors que nos aimables frères du Haut-Canada pourront rouler à leur aise sur des chemins gelés.

Il est vrai qu'alors les chemins, dans le Bas-Canada, seront encombrés de neige, qu'il sera difficile de communiquer d'une paroisse à l'autre, que les électeurs

auront besoin d'être doués d'un double patriotisme pour affronter le froid et la neige, afin de remplir leurs devoirs de citoyens; mais qu'importe, les ministères actuels ne gouvernent pas le Bas-Canada, ils n'ont rien de commun avec sa population; qu'elle s'arrange comme elle le voudra, c'est son affaire, n'est-ce pas, messieurs les ministères? Prenez garde, messieurs, ce sera votre faute si le char de votre ministère se brise dans nos cahots! Soyez certains de ceci: si vous n'êtes pas enterrés dans nos bancs de neige, ce ne sera pas la faute des électeurs canadiens, car tout se prépare pour vos funérailles.

La question de la dissolution entraîne deux autres avec elle, de la manière dont on l'a présentée au public. On nous a dit d'abord que la dissolution avait été ordonnée par le ministre impérial des colonies. Puis, l'on a ajouté que lord Elgin dissolvait le parlement, malgré la majorité des ministères canadiens. Nous voyons là deux questions très intéressantes à traiter, pour les jeunes gens qui s'occupent de la politique de leur pays.

Nous dirons tout d'abord que nous n'ajoutons foi ni à l'un ni à l'autre de ces bruits, et que, fussent-ils vrais, nous n'approuverions ni lord Grey, le ministre des colonies, d'intervenir dans nos affaires locales, ni lord Elgin, le gouverneur général, d'agir en opposition directe à l'opinion du Conseil Exécutif.

Nous aimerions autant que tout autre à nous débarrasser du ministère impopulaire, qui gouverne actuellement le Canada; nous aimerions autant que tout autre à voir au timon des affaires des hommes intègres et représentant surtout les intérêts des canadiens-français, mais nous n'aimerions pas à gagner cette victoire au prix des deux principes, qu'une fois violés, il serait guère possible de faire respecter.

Le gouvernement impérial, en donnant au Canada un gouvernement constitutionnel, a déclaré, par la bouche du ministre des colonies, ne vouloir pas intervenir dans nos affaires locales. C'est un privilège trop cher aux hommes qui aiment l'indépendance des peuples que celui de se gouverner soi-même, pour le sacrifier légèrement à un intérêt du moment.

Si lord Grey avait ordonné péremptoirement à lord Elgin de dissoudre le parlement, il aurait violé cette promesse qui nous a été faite, que l'Angleterre ne se mêlerait pas de nos affaires locales. Tous les libéraux auraient dû blâmer hautement une conduite qui nous aurait mis de nouveau à la merci des caprices de Downing Street. Le Canada doit être indépendant de la métropole tant à ce qui a rapport à sa politique intérieure. Les partis peuvent et doivent régler leurs différends entre eux, sans subir l'arbitrage humiliant d'un homme qui réside à milliers de lieues du pays, et ignorant complètement les vœux et les besoins du peuple canadien. Lord Grey, nous l'avons vu, aurait servi nos intérêts en ordonnant la dissolution du parlement; mais fort de l'approbation que nous aurions donnée à cette démarche, et trompé sur l'état de l'opinion publique, il aurait bien pu dans quelques mois dissoudre un parlement dévoué aux intérêts libéraux. Si nous admettons une fois que le ministre des colonies peut renvoyer du pouvoir nos adversaires parce que, pour une raison ou pour une autre, ils lui déplaisent, nous devons admettre aussi qu'il pourra nous renvoyer du pouvoir lorsque nous lui déplairons.

Le peuple, ayant entre les mains tous les moyens de gouverner ses propres affaires, il doit repousser, comme une violation de privilège, toute intervention métropolitaine. Et il est du devoir des libéraux, qui tôt ou tard s'empareront du pouvoir, d'enseigner au peuple que, possédant une parcelle d'indépendance, il ne doit pas la sacrifier pour une victoire momentanée, et au gouvernement métropolitain que, nous ayant concédé un privilège, nous ne voulons le voir violer ni pour nous ni contre nous. Gouvernons-nous nous-mêmes et repoussons et méprisons tout secours étranger.

L'autre question qui nous reste à discuter est celle de savoir si les libéraux devraient approuver Lord Elgin si il solvait le parlement contre l'opinion énoncée de son Conseil Exécutif?

Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

EDUCATION.

M. le Rédacteur,

L'éducation doit avoir une double fin; celle de montrer à l'homme l'immense intervalle que la raison met entre lui et la brute; de lui faire connaître son Dieu et soi-même, et ses rapports avec son créateur et ses semblables. Nature, religion, c'est ce que comprend l'éducation proprement dite; et qui doit être la même pour tous les hommes, mais plus ou moins développée suivant les charges qu'ils ont à remplir envers la société. Mais elle a aussi une autre fin, c'est de lui donner la connaissance nécessaire pour l'éclairer et le diriger dans les travaux auxquels il doit se livrer pour assurer l'existence à lui-même, à sa famille et à la société: voilà l'instruction ou la partie scientifique de l'enseignement, qui doit être adaptée à la position sociale de ceux qui la reçoivent, et aussi variée que les conditions de la vie humaine. L'éducation est à l'instruction ce que le motif est à l'œuvre, ce que la pensée est à l'action, ce que l'œil est au corps. Mais quel est le fruit d'une pensée sans action? que vaut un œil dans un corps paralytique? Sans l'instruction, l'é-

ducation ne rendra jamais un peuple prospère, ne fera jamais des citoyens utiles à eux-mêmes et à la société, car il ne suffit pas de savoir qu'il faut être utile, mais il faut le devenir; il ne suffit pas de dire, je me dois à mon Dieu, à ma patrie et à moi-même, mais il faut faire ce que Dieu veut, ce que la patrie demande, ce que soi-même exige. Ainsi, quoique l'éducation ne doit jamais être séparée de l'instruction, il faut cependant consacrer à celle-ci la plus grande partie de l'enseignement, car il est moins difficile d'apprendre la raison d'une œuvre que les moyens de la faire.

Si la surveillance de la partie morale de l'enseignement appartient aux ministères de la religion, celle de la partie instructive appartient à la patrie, cette grande réunion de tous les intérêts. Mais à qui la patrie, qui ne doit avoir que la raison et la vérité pour guide, confiera-t-elle ce vaisseau chargé de tous ses intérêts? sera-ce à chaque paroisse ou à chaque école qui s'abandonne au vent qui l'entraîne, qui ne prend que l'habitude pour boussole, et le préjugé pour guide? En laissera-t-elle la surveillance et la régie, qui demandent un œil éclairé et pénétrant, une âme philanthropique, qu'à des hommes dont l'ignorance ou l'égoïsme fait souvent le seul mérite? Quoi, des hommes dont la moitié ne savent pas lire pour diriger l'enseignement! Quelle absurdité, quelle dérision du bon sens! L'abandonnera-t-elle encore aux instituteurs et institutrices! Mais eux-mêmes, que savent-ils le plus souvent? Quelle confiance peut-on y reposer, sans union et sans intelligence entre eux, sans surveillance, sans examens et sans encouragement! et dans la supposition même qu'ils soient capables de remplir dignement les devoirs de leur état, si on ne leur en donne pas les moyens, si on laisse l'esprit public impressionné contre tout changement dans l'habitude de l'enseignement, si à chaque instant ils peuvent être déplacés, que feront-ils? ils suivront la route de leurs devanciers, et leurs lumières et leurs talents seront perdus pour leurs élèves et pour la société. D'ailleurs les instituteurs, sans unité d'action, abandonnés à leur raison individuelle, pour utiliser leur travail, demandent un guide, mais un guide aussi éclairé que la patrie elle-même.

Or, jusqu'à ce jour, quel a été le système d'éducation, ou, pour mieux dire, le plan d'instruction dans les écoles de nos campagnes? Quelle attention le gouvernement et nos hommes d'état ont-ils donnée à cette partie vitale de l'enseignement? Aucune. L'instruction a été abandonnée aux caprices des instituteurs et des institutrices ou aux vœux de quelques hommes plus éclairés ou plus intéressés, sans que le pays se soit jamais occupé de choisir un système d'enseignement adapté aux besoins du peuple. Si vous voulez un édifice dont la construction et les divisions soient proportionnées aux usages, que vous voulez en faire, suffit-il de donner à des ouvriers de l'argent et des matériaux, si vous ne leur donnez pas le plan de votre édifice, et si vous n'en surveillez pas l'exécution? Voilà pourtant tout ce que l'on fait pour l'éducation, ce bel édifice social destiné à tant d'usages divers. De l'argent, des instituteurs et la jeunesse. Mais que veut-il enseigner à cette jeunesse? ce que vous pourrez ou ce que vous voudrez de la manière que vous le voudrez ou que vous le pourrez. Voilà le plan, voilà la surveillance. Ce n'est pas encore tout le désir ou le caprice des parents dont le plus grand nombre ne savent pas lire, et la volonté des enfants sont encore les guides de l'instituteur.—*Echo de la Presse.*

ABBRE DE LA VALLÉE,

A continuer,

La huitaine.

Montréal a été en émoi toute la semaine, on a parlé de résignation du ministère, de jubilation, etc. toujours est-il qu'il n'y a pas de fumée sans feu et que tous ces pour parlés ne sont pas pour rien. Après avoir travaillé jour et nuit, fête et dimanche, il paraît d'après la rumeur que le ministère se trouve à peu près au complet. M. Papineau a résigné sa place de commissaire des terres, il sera remplacé par M. McDonald de Kingston; et M. McGill résigne sa place d'orateur du conseil législatif et est fait procureur général. M. De Blaquière est fait président. Le Bas-Canada se trouvera donc représenté au pouvoir par MM. McGill, Badgley, Daly, et J. E. Turcotte l'homme aux sept degrés..... de mémorable mémoire qui est créé solliciteur général. Avec cette amalgamation on va se présenter devant le peuple canadien qui y fera droit, nous l'espérons, en les renvoyant chacun chez eux, en leur disant qu'il y a assez longtemps que des spéculateurs, des traitres et des escrocs politiques s'enrichissent à ses dépens tandis qu'il sue sang et eau pour leur plus grande gloire.

On parle de l'honble. McGill comme l'un des candidats torys pour Montréal. L'autre n'a pas encore paru.

— Le feu s'est déclaré la nuit dernière dans une remise contenant des outils de menuisier en arrière de la résidence de T. Peltier, écr. Les dommages ne sont pas d'une grande conséquence. Au même instant il y avait un autre feu dans le quartier Ste-Anne, mais nous ignorons où.

— Nous avons été forcé par le manque de place d'abrégé plusieurs articles et d'en remettre d'autres au prochain numéro, au nombre desquels se trouve le rapport de l'Institut Canadien.

— Il a fait un tems des plus maussades, depuis samedi dernier nous eûmes de la neige, ensuite du froid à fendre

la pierre, plus tard de la pluie à nous enterrer de boue, et hier une neige épaisse et à moitié fondue. La température s'est refroidie hier soir sans que la neige cessa de tomber en abondance poussée par un vent fort, ce qui nous a donné d'assez bons chemins d'hiver pour la ville. Aujourd'hui le tems annonce de la neige et est assez doux.

— Nous avons reçu trop tard samedi dernier le numéro spécimen de *L'Ami de la Religion et de la Patrie* pour pouvoir en parler dans notre dernière feuille. Ce nouveau journal qui doit être publié à Québec, par M. S. Drapeau, s'occupera de religion, de littérature, de politique et de l'instruction populaire, se présente sous des auspices très favorables et rencontrera l'encouragement et l'approbation de tous les vrais canadiens, ce que nous lui souhaitons de tout notre cœur. On doit se réjouir en voyant s'augmenter le nombre de nos journaux, car plus il y en aura plus ils seront lus et plus ils aideront et favoriseront l'éducation et le progrès. J. Crémazie ecr., avocat, s'est chargé volontairement de la rédaction du journal qui paraîtra tous les samedis. La souscription est de 10s. par année. On s'abonne à la librairie d'E. R. Fabre et Cie à Montréal.

— Nous publions aujourd'hui à l'exclusion d'autre matière le rapport de M. Vattemare adressé au ministre de l'instruction publique en France, en tête duquel se trouve un article du *Journal de l'instruction publique*. On y verra sinon la théorie du système Vattemare, au moins ce qu'il a déjà opéré mis en pratique, et l'on pourra se former une idée des bons résultats qu'il est destiné à produire quand il sera généralement reconnu et adopté par les différents pays du monde. Nous avons extrait ce rapport d'un pamphlet publié à Paris à la requisition d'un grand nombre de jeunes américains, sur l'état actuel des échanges littéraires internationaux entre la France et l'Amérique du nord et dont M. V. a bien voulu gratifier l'Institut d'une copie. Ce pamphlet contient des détails sur tout les échanges opérés avec les Etats-Unis et fait voir combien nos voisins ont su apprécier et profité de ce système pour se procurer de bons ouvrages et répandre en même tems l'éducation. Nous espérons qu'il sera fait quelque chose de pratique par nos canadiens lorsqu'il sera au milieu de nous.

— C'est avec le plus grand plaisir que nous annonçons le retour de M. Lassiseraye au milieu de nous, car nous le considérons comme une bonne fortune pour la jeunesse de Montréal. La jeune classe mercantile surtout, qui n'a pas le tems excepté en hiver de se procurer le perfectionnement de son éducation, doit s'en réjouir, car la plupart des jeunes gens sont placés dans le commerce si jeunes qu'il n'ont pu se perfectionner dans l'art d'écrire la langue française correctement vâ l'enseignement langoureux que l'on pratique dans nos maisons d'éducation généralement. Nous l'avons déjà dit et nous le répétons encore : tous ceux qui éprouvent quelques difficultés à écrire le français grammaticalement ne devraient pas manquer l'occasion de s'en procurer les bienfaits. Tous ceux qui ont suivi les cours de M. L., en sont parfaitement satisfaits, est-il nécessaire pour le prouver de rappeler à nos lecteurs la jeunesse des Trois-Rivières entourant M. Lassiseraye, à un diner préparé par eux et le comblant de remerciements et d'estime, lui donnant un souvenir de sa reconnaissance qui, sans considérer sa valeur intrinsèque, était le plus beau gage de son estime.

Il est si étonnant d'entendre dire qu'en soixante leçons on puisse apprendre à surmonter les plus grandes difficultés de la langue française qu'au premier abord ça paraît incroyable et que ça crée des incrédules même qui prétendent que c'est du charlatanisme. A ceux-là nous dirons, allez voir les certificats et les recommandations de ce monsieur et vous serez satisfaits. Nous sommes certains que si M. L. n'en a pas publié, c'est qu'il a craint qu'on ne l'accusa de vouloir faire du charlatanisme. Son système est si court, si clair, si précis, si raisonné enfin, que les intelligences les plus bornées même ne peuvent manquer que d'en retirer les avantages mentionnés. En terminant nous dirons donc : vous qui n'avez pas l'avantage d'écrire correctement la langue française, vous qui avez quelquefois écrasé sous le fardeau des livres que l'on vous faisait porter avec vous à l'école, prenez donc une ardoise, un crayon et allez écouter et suivre un cours de M. Lassiseraye et avant vos soixante leçons terminées vous aurez le plaisir, et la satisfaction d'écrire bon français, ce qui n'est pas peu. Nous référons nos lecteurs à l'annonce.

— Tout flatté que serait l'*Avenir* de l'honneur d'être journal officiel ou même organe de l'Institut, nous devons dire cependant qu'il ne l'est nullement et que notre journal n'a aucune liaison quelconque avec cette institution comme paraissent le croire quelques personnes. Nous l'avons déjà dit et nous le répétons encore : nous ne sommes pas l'organe de l'Institut Canadien. Si nous avons souvent parlé de cette société, c'est qu'elle intéresse nos lecteurs, qu'elle intéresse la jeunesse entière du pays et qu'elle se trouve par là dans le domaine des sujets que nous devons exploiter et de plus parce que nous considérons l'Institut comme la base sur laquelle repose l'*Avenir* littéraire du Canada, et comme devant avoir une influence immense sur les progrès de l'éducation et de la civilisation en ce pays. Et pour ces raisons nous croyons que c'est le devoir de chaque Canadien de faire tous ces efforts pour encourager les travaux de ceux qui le composent. Les rapports des séances que nous avons publiés n'étaient pas officiels non plus, ils étaient le travail d'un

collaborateur et étaient mis au jour comme auraient pu les mettre les autres journaux s'ils l'eurent jugé à propos. En finissant nous dirons donc que, quoique la société de l'*Avenir* soit composée en grande partie de membres de l'Institut, elle n'en est pas moins une société différente et distincte.

— La *Gazette du Canada* d'aujourd'hui ne contient rien d'officiel sur tout ce que la rumeur a fait circuler depuis quelques jours, on prétend encore que la proclamation de dissolution paraîtra dans un extra lundi, c'est plus que nous pouvons dire.

Naissance.

En cette ville, le 1er décembre, la Dame de M. Antoine Viger, ci-devant marchand de cette ville, a mis au monde un fils.

SALSEPAREILLE! SALSEPAREILLE!! SALSEPAREILLE!!!

Chasse du système le mercure qui y est contenu et guérit radicalement les maladies pour lesquelles on l'emploie généralement.

Pour plus de détails voir la *Minerve*, l'*Aurore*, le *Transcript*, le *Pilot*, etc. etc., agence centrale à la pharmacie du Dr. Picault, 69 rue St-Paul.

Consultations secrètes.

RAQUETTES!

Les jeunes messieurs canadiens, qui désirent former un CLUB DE MARCHEURS A LA RAQUETTE, sont priés de s'assembler à l'Hôtel de Québec, MARDI prochain, le 6 du courant, à SEPT heures et demie du soir. 4 déc. 1847.

Cours de Langue Française EN 60 LEÇONS.

Le Soussigné a l'honneur d'informer les familles Canadiennes, les Dames et Messieurs de cette cité et des environs qu'il commencera, DEMAIN, un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue française grammaticalement ; il se flatte de pouvoir donner ce nouveau mode d'enseignement en SOIXANTE LEÇONS.

Il ose compter beaucoup sur le patronage de tous les amis de l'éducation. Des certificats et spécimens attestant en faveur des succès qu'il a obtenus jusqu'à ce jour seront produits à quiconque les désirera voir.

Pour plus amples informations, s'adresser au Soussigné, à l'Hôtel de Québec, où il se trouvera chaque jour depuis 9 heures A. M. jusqu'à 7 heures P. M.

M. L. donnera son cours à domicile, aux dames et aux Demoiselles qui voudront bien l'honorer de leur confiance ; UNE HEURE de séance par jour. Quant aux Messieurs, ils suivront le Cours à l'HOTEL DE QUEBEC.

CHS. H. LASSISERAYE.

Montréal, 30 nov. 1847.

RESTAURANT COMPAIN, PLACE D'ARMES.

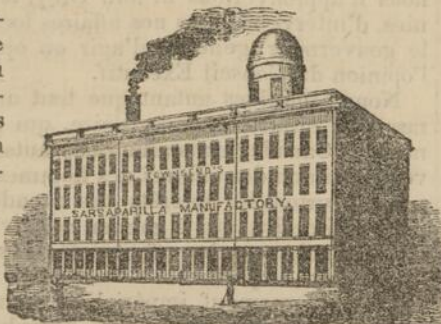
M. COMPAIN, qui a été plusieurs années chef de la mess de deux brigades de carabiniers et du 77e régiment, ainsi que de plusieurs clubs, au nombre desquels était celui de la *Réforme* où se trouvaient les plus célèbres gourmets, vient d'ouvrir un RESTAURANT au coin de la Place d'Armes et de la Grande rue St-Jacques, vis-à-vis la nouvelle Banque de Montréal.

On trouvera constamment à ce Restaurant une liste de mets qui égale celle de Paris et de New-York, sous le rapport de la variété et de la qualité. Son salon et ses autres appartements sont élégants et commodément meublés et n'en cèdent en rien à aucun autre établissement en ce genre. Le propriétaire sollicite le patronage du public, persuadé qu'il est qu'un Restaurant, tenu sur un bon pied, peut être utile aux hommes d'affaires et autres qui se trouvent dans le besoin de prendre un repas lorsqu'ils sont éloignés de chez eux. On trouvera à ce restaurant des mets de toutes espèces, préparés à toute heure du jour.

Ses vins et ses liqueurs seront toujours du premier choix.

Il peut donner des diners publics à vingt et soixante personnes. Les soupers pour un nombre plus ou moins grand de personnes seront aussi servis avec les mets les plus délicats qu'offre la saison.

Vraie soupe à la tortue en tout temps. 4 déc. 1847.



LE VÉRITABLE **PORTRAIT DE S.S. PIE IX.**

PEINT D'APRÈS NATURE, A ROME, EN 1847, ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE.

28 pouces de haut sur 22 de large.

CETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un des plus beaux chefs-d'œuvre de l'école Italienne, sera bientôt mise en vente chez les soussignés.

L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui LE GRAND APÔTRE DE L'ÉGLISE ET DE LA LIBERTÉ, S. S. PIE IX, ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait d'un si ILLUSTRE PONTIFE.

Les grandes dimensions et le mérite artistique de cette gravure lui mériteront, sans doute, la première place dans les salons de nos concitoyens.

CHAPELEAU ET LAMOTHE, Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Montréal, 20 novembre 1847.

LE REPERTOIRE NATIONAL

OU RECUEIL DE

Littérature Canadienne.

On peut s'abonner à cette publication chez MM. Fabre et Cie, à la Chambre de lecture de l'Institut-Canadien, à l'Hôtel du Canada et à l'Hôtel de Québec, ou en s'adressant franc de port à MM. Lovell et Gibson. Montréal.—20 nov.

Pharmacie Canadienne

COIN DES RUES ST-JACQUES ET ST-LAMBERT,

MONTREAL.

22 juillet 1847.

DR. TRUDEL.

P. GENDRON,

IMPRIMEUR,

No. 24, Rue St-Vincent,—Montreal.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son ATELIER TYPOGRAPHIQUE, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telles que:—

- LIVRES, PAMPHLETS,
- CATALOGUES, BILLETS D'ENTERREMENT,
- CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES,
- CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE,
- TRAITES, CARTES DE VISITES,
- CONNAISSEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES,
- PROGRAMMES DE SPECTACLE, ETC.

Le tout avec goût et célérité.

Tout le matériel de son établissement est NEUF, acheté depuis 5 ou 6 mois seulement.

PRIX TRÈS RÉDUITS.

CONDITIONS DU JOURNAL.

L'*Avenir* paraît tous les samedis dans l'après-midi sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens.

Le prix d'abonnement est de dix chelins par année, payables par semestre d'avance. On ne s'abonne pas pour moins de six mois.

Toute personne fournissant six abonnés, pourra devenir agent et recevra le journal *gratis*.

Le journal est rédigé par un comité de collaborateurs. Les communications etc., doivent être adressées au directeur de la société, affranchies et munies d'une signature responsable.

On recevra les abonnements au bureau du journal, chez M. P. GENDRON, no. 24, rue St. Vincent ; à la chambre-de-nouvelles de l'INSTITUT-CANADIEN, no. 25, rue St. Gabriel ; chez MM. E. R. FABRE, et Cie ; ainsi que chez les agents ci-dessous :

AGENTS DE L'AVENIR.

- Québec, S. DRAPEAU.
- Trois-Rivières, P. NOURIE.
- Champlain, A. J. MARTINEAU.
- Berthier, P. J. GUITTÉ.
- Ste. Anne de la Pérade, L. BUREAU.
- Sorel, J. B. LAMÈRE.
- St. Ours, JOS. GERMAIN.
- St. Jean Dorchester, J. MARCHESSEAU.
- St. Hyacinthe, J. C. BACHAND.

Imprimé pour les propriétaires par P. GENDRON, imprimeur, No. 24, Rue St. Vincent, où l'on pourra laisser tous ordres, annonces, etc.